

Actualité >

Archives

CLICHY

Chauffage urbain : un rapport accablant

10.09.2010

La température est encore montée d'un cran, mardi soir, à Clichy-la-Garenne. Dévoilé lors du conseil municipal — qui a dû être interrompu à la suite du départ massif d'élus de la majorité de gauche mécontents —, un rapport de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France pointe les dysfonctionnements du chauffage urbain de la ville. Au cœur de l'imbroglio : la Société de distribution de chaleur de Clichy (SDCC), contrôlée par un géant du gaz, GDF Suez, et qui alimente depuis 1965 l'ensemble des HLM ou des bâtiments municipaux. Ce dossier brûlant, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et pour lequel les locataires sont descendus plusieurs fois dans la rue, revient donc au-devant de l'actualité en cette rentrée. Des tarifs inexpliqués. La chaleur est une donnée précieuse à Clichy : le chauffage urbain y est un des plus chers de France. Et en augmentation constante, de 55,7 €/MWh en 2001 à 77,3 €/MWh en 2007! Surtout, « le prix apparaît entre 30% et 100% plus élevé que dans la moyenne des autres réseaux. Cet écart n'a jamais pu être clairement expliqué par le concessionnaire », peut-on lire dans le rapport. Rémi Muzeau, président du groupe UMP, refuse l'idée d'un accord avec Suez : « Il faut aller au tribunal », lance-t-il, « aller jusqu'au bout pour identifier les responsables ». La mairie mise en cause. La concession du chauffage urbain remonte à 1965, mais a été renouvelée en 1995 par Gilles Catoire, l'actuel maire socialiste. Négligence? « La commune n'a pas, de son côté, exercé pleinement son rôle d'autorité (...) et aurait dû être beaucoup plus vigilante », continue le rapport. « La mairie a signé n'importe quoi et a manqué de vigilance malgré 4 audits alarmants », assure de son côté Alain Fournier, élu vert. « On assume, mais c'est vrai qu'on n'a pas été bon face au mastodonte Suez, admet Gilles Catoire. Maintenant, on va se battre pour se faire rembourser ». Un manque de transparence. La chambre des comptes régionale l'avoue : elle a eu du mal à démêler les ressorts financiers de la SDCC. Pire, en 2007, les comptes révèlent un étonnant résultat négatif (-1,2 M€). « Aucune explication sérieuse », note le rapport, mis à part l'hypothèse avancée par la SDCC d'un hiver peu rigoureux. D'une manière générale, « les résultats de la concession apparaissent médiocres, alors que les tarifs unitaires moyens sont très élevés ». Le mystère Levallois. Le rapport souligne par ailleurs « les conditions, particulièrement avantageuses financièrement, mais peu compréhensibles, dans lesquelles la SDCC fournit de l'énergie calorifique destinée à une concession de chaleur de Levallois-Perret. » En clair, depuis une convention signée en 1990, le LEM (Levallois Energie Maintenance) achète du chauffage à la SDCC, moitié moins cher que ce qui est facturé aux abonnés de Clichy (40 € le MWh). Décidément, le dossier du chauffage urbain qui a fait l'objet de plusieurs audits (lire ci-dessous), n'a pas fini de faire parler de lui.

Le Parisien

Le Groupe de Rémy Muzeau était absent lors du vote du 21/12/2011.

Les Verts se sont abstenus – suite au refus de G. Catoire d'accepter des amendements – et ont déposés un recours au Tribunal Administratif.

« On va se battre pour se faire rembourser » dit G. Catoire. M. le Maire présentera un protocole qui propose 2 millions d'€ d'indemnités (pour 19 demandés) à Clichy Habitat et 0,0 million pour les autres clichois !